



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 35/2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date d'affichage : 16 avril 2026
Date de convocation : 16 avril 2026

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON-Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Samir BOUAGALA, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandra ARMANDI à Martine FLAK, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jean SAFFRÉ, Laurence HOBEL-MOIRAND à Jeanne GAISON,

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

Approbation du Budget Primitif 2026 : Note de synthèse au Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget. Lors de la séance du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a voté un débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 a été élaboré.

Monsieur le Maire soumet donc le projet de Budget Primitif 2026 de la Ville de Rousset équilibré en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 18 380 570€

Section d'Investissement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 10 652 370€

Introduction :

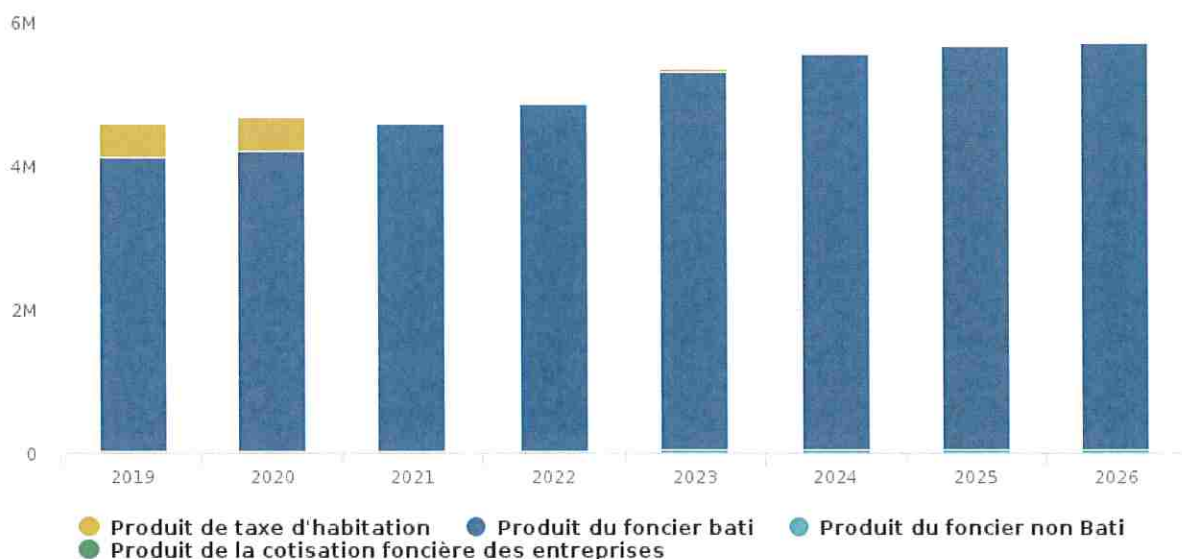
- 1) L'analyse du projet de BP 2026.
- 2) Les projets et actions envisagées par la Commune pour l'année 2026.

Les recettes de fonctionnement de la commune

La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.

Evolution du produit fiscal de la Collectivité (€) (73111)



Pour 2026 le produit fiscal attendu de la commune est de 5 981 361€.

Néanmoins, il est important de rappeler qu'à la suite de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) un coefficient correcteur de 0.638058 est appliqué pour tenir compte des effets de la surcompensation de cette taxe au profit de la commune (d'un montant de - 2 816 850€ en 2026).

En définitive, les ressources réelles de la fiscalité locale sont égales à $5\,981\,361\text{€} - 2\,816\,850\text{€} = 3\,164\,511\text{€}$ soit une évolution d'environ + 3 % par rapport à l'exercice 2025.

Auxquelles il convient d'ajouter les allocations compensatrices d'un montant de 1 983 169€ en 2026 (réforme de la taxe foncière sur les établissements industriels), la taxe sur les IFR/PLYONES d'un montant de 49 830€ et le FNGIR d'un montant de 7 930€.

En voici le détail :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base TH	6 246 136€	6 318 767€	391 861€	368 913€	501 449€	413 747€	290 198€	249 700€

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base FB – commune	20 324 653€	20 788 369€	12 015 368€	12 698 591€	13 871 966€	14 522 315€	15 191 685€	15 608 000€
Taux FB – commune	20.11 %	20.11 %	37.97 %	37.97 %	37.97 %	37.97 %	37.97 %	37.97 %
Produit FB	4 086 945€	4 178 851€	4 553 829€	4 815 427€	5 262 495€	5 512 349€	5 768 283€	5 926 358€

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base FNB	76 857€	76 549€	73 545€	104 575€	117 382€	123 376€	115 709€	116 300€
Taux FNB	28.19 %	28.19 %	30.44 %	30.44 %	30.44 %	30.44 %	30.44 %	30.44 %
Produit FNB	21 681€	21 614€	22 387€	31 835€	35 716€	37 570€	35 222€	35 402€

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux TH	7.85 %	7.85 %	7.85 %	7.85 %	7.85 %	7.85 %	7.85 %	7.85 %
Produit TH	466 060 €	471 050 €	30 761 €	28 956 €	39 365 €	32 480 €	22 780 €	19 601 €



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit TH	466 060€	471 050€	30 761€	28 956€	39 365€	32 480€	33 031€	19 601€

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit TFB	4 086 945€	4 178 851€	4 553 829€	4 815 427€	5 262 495€	5 512 349€	5 768 283€	5 926 358€
Produit TFNB	21 681€	21 614€	22 387€	31 835€	35 716€	37 570€	37 570€	35 402€
Total fiscalité avant application coefficient correcteur	4 574 686€	4 671 515 €	4 606 977€	4 876 218€	5 337 576€	5 582 399€	5 768 283 €	5 981 361 €
Effet du coefficient correcteur			-2 137 893€	-2 247 014€	-2 435 315€	-2 620 112€	-2 742 633€	-2 816 850€
TOTAL PRODUIT FISCALITE	4 574 686€	4 671 515€	2 469 084€	2 629 204€	2 902 261€	2 962 287€	3 093 902€	3 164 511€
Évolution en %		2,14 %	-47,16 %	6,48 %	10,39 %	2,07 %	3,85 %	3 %

Le levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agit tout d'abord d'évaluer les recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales.

Aujourd'hui, compte tenu des réformes successives, cette part à tendance à se réduire très fortement. Seules les bases de la taxe sur le foncier bâti (et celles du foncier non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais qui sont très faibles) peuvent représenter un levier pour l'évolution des ressources de la commune.

Si l'on fait le calcul, elles représentent, en 2026, 23% du total des impôts et taxes (3164511€/13 997 350€), soit une part très faible.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxes foncières et d'habitation	4 574 686€	4 671 515€	2 469 08€	2 629 204 €	2 902 26€	2 962 287€	3 076 370€	3 164 511€
Allocations compensatrices (TFB)	0 €	0 €	1 701 659€	1 763 610 €	1 980 343€	2 166 598€	2 257 039€	1 983 169 €
Reversement EPCI	8 153 617€	8 153 617€	8 153 617€	8 153 617€	8 218 302€	8 232 698€	8 252 022€	8 253 510€
Autres ressources fiscales	529 890€	503 485€	771 480€	659 451€	1 028 623€	554 238€	668 464€	596 160€
TOTAL IMPOTS ET TAXES	13 258 193€	13 328 61€	13 095 84€	13 205 88€	14 129 52€	13 915 82€	14 253 89€	13 997 350€

Il est important de signaler aux élus que les allocations compensatrices, bien qu'elles figurent sur l'état de notification des produits prévisionnels fiscaux, ne sont pas imputées sur le chapitre budgétaire 73 « Impôts et Taxes », mais sur le chapitre 74 « Dotations et Participations » du budget de la commune.

La dotation globale de fonctionnement ;

La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, ressource essentielle pour la grande majorité des communes, est égale à 0 € pour Rousset en 2026 (comme les années précédentes d'ailleurs), en raison de la richesse fiscale de la commune.

En outre, pour information aux membres du conseil municipal, compte tenu de cette richesse fiscale, il est appliqué un prélèvement sur les ressources de la commune au titre de la contribution au redressement des finances publiques, d'un montant total de 395 529€ (ce qui signifie que l'on ponctionne environ 12% des ressources provenant des taxes foncières et d'habitation).

Les dépenses de fonctionnement de la commune

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges à caractère général, en baisse par rapport au budget primitif de l'exercice 2025, sont composées, par exemple, des achats de prestation de service pour 623 000€, de l'électricité pour 530 000€, des combustibles pour 211 000€, de l'alimentation pour 235 000€, de l'entretien et de la réparation des bâtiments pour 274 700€, du carburant pour 46 000€, de la maintenance des équipements pour 198 000€, des fêtes et cérémonies pour 152 300€, des taxes foncières pour 95 000€.

Comme chaque année, une grande vigilance sera portée sur la consommation des crédits de ce chapitre budgétaire. Un effort permanent sera demandé aux différents services municipaux afin de réduire ces dépenses.

Les autres charges de gestion courante, relativement stables, correspondent, par exemple, pour les principales, aux participations aux différents syndicats intercommunaux pour 209 500€, à la subvention au CCAS de la commune pour 499 400€, aux subventions versées aux associations pour 967 100€, et aux indemnités de fonction des élus pour 121 000€.

Les charges de personnel

Les charges de personnel sont stables, sur le budget 2026, par rapport au budget de l'exercice 2025. Les économies réalisées sur les frais de personnel au cours de l'année 2025 et prévues en 2026 seront, malheureusement effacées principalement par l'augmentation du taux de cotisation CNRCAL (pour 110 000€), par l'augmentation du SMIC (pour 40 000€), et par l'impact des avancements de grades et d'échelons des agents programmés en 2026 (pour 164 000€).

L'Endettement de la commune

L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2026, elle disposera d'un encours de dette de 6 713 474 € au 1^{er} janvier 2026.

Les charges financières représentent environ 1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2026.

Les Investissements de la commune

Pour information des élus, il est important de noter que sur ces 9 967 190€ de crédits budgétaires en dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2026, une somme de 2 101 030€ correspond aux restes à réaliser de l'exercice 2025, c'est-à-dire, des dépenses engagées sur 2025 mais qui seront payées au cours de l'exercice 2026.

En outre, nous avons également dans ces dépenses d'investissement, les opérations sous mandats de la Métropole (la métropole mandate la commune pour faire, à sa place, des dépenses d'investissement qu'elle finance en totalité) d'un montant de 575 672€ pour l'exercice 2026.

LE BUDGET GENERAL

PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

	Pour rappel BP 2025	Projet BP 2026	Evolution
Fonctionnement	18 367 900€	18 380 570€	+ 0 %
Investissement	11 885 730€	10 652 370€	- 10%
Budget total	30 253 630€	29 032 940	- 4 %

Equilibre de la section de fonctionnement pour l'exercice 2026.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 18 380 570 €.

Le tableau ci-contre reprend les principaux postes de dépenses et de recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	% évolution
Charges générales	4 065 000	3 818 000	-6,1%
Charges de personnel	9 320 000	9 320 000	0,0%
Intérêts de la dette	195 000	159 730	-18,1%
Autres charges de gestion	1 927 570	1 897 650	-1,6%
Dotations aux amortissements	850 000	860 000	1,2%
Charges exceptionnelles	20 000	20 100	0,5%
Atténuation de produits	708 600	486 000	-31,4%
Virement à la section d'investissement	1 279 730	1 817 090	42,0%
Dotations aux provisions	2 000	2 000	0,0%
TOTAL DES DEPENSES	18 367 900	18 380 570	0,1%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Impôts et taxes	11 862 159	12 014 181	1,3%
Dotations et participations	3 186 612	2 820 079	-11,5%
Produits des services	889 720	741 550	-16,7%
Travaux en régie	92 000	92 000	0,0%
Autres produits de gestion	333 991	383 719	14,9%
Produits divers	-	8 100	
Produits financiers	4 700	4 500	-4,3%
Atténuation de charges	321 700	400 000	24,3%
Transfert de charges	77 680	69 180	-10,9%
Résultats de fonctionnement reporté	1 599 338	1 847 261	15,5%
TOTAL DES RECETTES	18 367 900	18 380 570	0,1%

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 652 370€.

Le tableau ci-contre représente les postes de dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	% d'évolution
Achat de matériel, mobilier, véhicules	1 391 750	1 191 410	-14,4%
Achat de terrains nus	400 000	300 000	-25,0%
Achat de terrains bâtis	800 000	200 000	-75,0%
Frais d'études et immobilisations incorporelles	213 850	166 000	-22,4%
Travaux de bâtiments et de voiries	6 832 830	7 524 200	10,1%
Travaux d'investissement en régie	92 000	92 000	0,0%
Capital de la dette	505 000	524 000	3,8%
Opérations sous mandat	1 401 775	575 673	-58,9%
Remboursement Taxe d'aménagement	10 845	9 907	-8,6%
Autres immobilisations financières	160 000		-100,0%
Charges à étaler	77 680	69 180	-10,9%
TOTAL DES DEPENSES	11 885 730	10 652 370	-10,4%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Autofinancement (excédents capitalisés)	1 513 000	1 279 730	-15,4%
FCTVA et diverses dotations	530 000	612 800	15,6%
Virement de la section de fonctionnement	1 279 730	1 817 090	42,0%
Autres immobilisations financières	4 080	3 985	-2,3%
Produit des cessions	148 500	-	-100,0%
Subventions et participations	1 739 653	1 353 298	-22,2%
Dotations aux amortissements	850 000	860 000	1,2%
Opérations patrimoniales	-	-	
Opérations sous mandat	1 164 635	783 394	-32,7%
Emprunts	-	-	
Excédent d'investissement reporté	4 656 132	3 942 073	-15,3%
TOTAL DES RECETTES	11 885 730	10 652 370	-10,4%

Notre budget 2026 a donc pour support les éléments suivants :

- Pas d'augmentation de la fiscalité en 2026.

La volonté de la Municipalité est de ne pas augmenter la fiscalité pour les contribuables locaux.

Les efforts doivent se concentrer sur le renforcement de notre action, en collaboration étroite avec les services de la Métropole, en faveur du développement économique de notre territoire afin d'augmenter l'assiette fiscale de la taxe sur le foncier bâti industriel qui est la seule variable dynamique de nos ressources fiscales.

- La maîtrise de l'évolution des dépenses des différents services communaux.

En 2026, les services municipaux seront amenés à poursuivre et à renforcer leurs efforts de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

- La multiplication des actions destinées à maintenir un niveau d'épargne brute suffisant afin de garantir l'autofinancement de nos investissements et ainsi éviter de recourir, de façon massive, à l'emprunt.
- Pas d'emprunt en 2026, malgré un programme d'investissement ambitieux.

Voici la liste des principaux projets, prévus au budget pour l'année 2026 :

- La poursuite de construction de courts de Padels dans l'enceinte du complexe sportif pour 263 000€,
- Le lancement d'une étude de faisabilité technique et financière afin d'étudier tous les scénarios envisagés dans le cadre du projet réfection du Groupe scolaire Albert Jouly,
- Le lancement d'une étude de faisabilité technique et financière afin de procéder à la construction d'une Maison communale de Santé,
- Le lancement des travaux d'aménagement de la voirie et aménagements paysagers PM COUTON pour un total d'environ 900 000€,
- La réalisation de travaux de rénovation des crèches pour environ 100 000€,
- La poursuite des travaux de renforcement de la Vidéoprotection pour 50 000€,
- La réalisation de travaux divers d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour 50 000€,
- La réalisation de travaux d'aménagement du boulodrome pour environ 120 000€,
- La réalisation de travaux de modernisation de nos éclairages publics pour environ 600 000€,

- La réalisation de travaux récurrents sur divers bâtiments communaux (mairie, gendarmerie, point jeunes, centre aéré, salle des fêtes, médiathèque, cantine école, 3^{ème} âge, plaine sportive et gymnase et autres bâtiments) pour 400 000€ environ,
- La réalisation de travaux de voiries diverses pour environ 1 000 000€
- La fin des travaux d'aménagement de la nouvelle Poste pour 300 000€
- La constitution de réserves foncières et de bâtiments, pour permettre le développement, à terme, de nos équipements et services publics pour 500 000€.
- La réalisation de la première partie des travaux d'aménagement de la voie de liaison entre le futur rond-point de la Bégude et le pont pour 300 000€.
- La réalisation de travaux de débroussaillage pour environ 100 000€ ;
- La réalisation de travaux de renforcement du mur d'enceinte du nouveau cimetière pour environ 100 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 18 380 570€

Section d'Investissement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 10 652 370€

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Après avoir examiné chapitre par chapitre les dépenses et les recettes composant la section de fonctionnement et les différents programmes composant la section d'investissement,
- Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 18 380 570€

Section d'Investissement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 10 652 370€

VOTE

POUR : 24 (Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ)

CONTRE : 3 (Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND)

ABSTENTIONS : 2 (Frédérique REFFET, Philippe MILLE)

La secrétaire de séance,



Jeanne GAISON

Le Maire,



Philippe PIGNON.